

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS36

présenté par  
M. Muller  
-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif, d'ici à 2025, de créer la fonction de médiateur social contre le harcèlement scolaire. Cette fonction est précisée par décret.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre le harcèlement scolaire se doit d'être une priorité gouvernementale. L'instauration d'un médiateur permettant de faire le lien entre l'établissement, les parents concernés et l'académie pourrait être un élément venant aider les familles.